

**TARIFS DIVERS**

	<b>2025 TTC</b>
<u>REPLACEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE **</u>	
1er remplacement	6,00 €
2ème remplacement	16,00 €
<u>APPARTEMENT SITUE AUX HELIADES (98m2) * : loyer par mois</u>	612,00 €
<u>APPARTEMENT SITUE RUE DE LA TAPISSERIE : loyer par mois</u>	510,00 €
<u>MISE A DISPOSITION DE CHAMBRES A TITRE TEMPORAIRE *</u>	135,00 €
puis + 30% par tranche de trois mois.	
<u>MISE A DISPOSITION D'UNE CHAMBRE DE GARDE POUR LES AMBULANCIERS (par nuit et par chambre)</u>	28,00 €
<u>SEJOUR A LA CHAMBRE MORTUAIRE *</u>	
Gratuit les trois premiers jours, ensuite mise en place d'une tarification à l'heure (3€/heure)	3,50 €
<u>AUTOPSIES ET EXAMENS DE CORPS</u>	
Coût horaire du personnel de la chambre mortuaire **	45,00 €
<u>Mise à disposition de la salle</u>	
pour une toilette rituelle*	68,00 €
pour les soins de conservation *	68,00 €
Réalisation de l'habillage et de la toilette mortuaire*	68,00 €
<u>MAJORATION POUR CHAMBRE PARTICULIERE **</u>	50,00 €
<u>MAJORATION POUR CHAMBRE PARTICULIERE HOPITAUX DE JOUR **</u>	20,00 €
<u>CONSULTATION DIETETICIENNE **</u>	30,00 €
<u>BILAN NEUROPSYCHOLOGUE **</u>	80,00 €
<u>DEPLACEMENT PHARMACIEN DE GARDE **</u>	
1er déplacement	68,68 €
Déplacement supplémentaire	77,42 €
<u>CAUTIONS DES INTERNES</u>	
Pour le logement	153,00 €
Pour le trousseau	50,00 €
<u>CAUTIONS DES INTERNES AFFECTES AU SAMU-SMUR ET AU SAU</u>	104,00 €
<u>COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL **</u>	
Frais de copie format A4 la feuille	0,19 €
Frais de copie format A3 la feuille	0,20 €
Frais de copie planche d'imagerie	2,37 €
Frais de copie pour un CD/DVD	3,57 €
Coût de l'affranchissement en sus (facturation minimum)	5,10 €
<u>PRESTATIONS A L'EXTERIEUR SELON CONVENTIONS PONCTUELLES **</u>	
Mise à disposition de véhicules médicalisés la journée	270,00 €
Mise à disposition de véhicule de liaison ou de camion PC la journée	190,00 €
Mise à disposition d'un appareil portatif de liaison radio la journée	15,00 €
Mise à disposition de personnel : facturation au coût moyen majoré du coût des heures supplémentaires éventuelles (devis présenté aux demandeurs)	
<u>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE **</u>	
Gestion d'un dossier	50,30 €
<u>CONTRIBUTION AUX FRAIS DE GESTION DE LA CRECHE **</u>	50,00 €
	par an et par famille
<u>TARIF DE L'UTILISATION DES BORNES ÉLECTRIQUES</u>	
Entre 7h00 et 19h00, ne dépassant pas 5 heures de charge par jour	<b>0,35€ / KWH</b> <b>+ 0,010€ par minute</b>
Entre 7h00 et 19h00, au-delà de 5 heures de charge par jour	<b>0,35€ / KWH</b> <b>+ 0,20€ par minute</b>
Entre 19h00 et 7h00, jusqu'à 5 heures de charge	<b>0,35€ / KWH</b> <b>+ 0,010€ par minute</b>
Entre 19h00 et 7h00, au bout de la 5ème heure de charge	<b>Gratuité</b>

\* Taux de TVA en vigueur en 2025 : 20%

\*\* Hors champs : 0%